

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 21**

**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 6**

**AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

**N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2**

Le 13 novembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Sées, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sées : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

### **EXCUSÉS**

Sées : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance**

**2024-139 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE - ANIMATEUR LOCAL DES JEUNES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2° ;

**VU** le Décret 2019-1414 du 19 Décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**VU** le budget de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

**VU** le tableau des effectifs existant ;

**Considérant** qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire les besoins du service Enfance-Jeunesse de la communauté de communes, et notamment le Local des Jeunes.

**Il est proposé :**

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin d'assurer les fonctions d'animateur du Local des Jeunes pour exercer les missions suivantes :
  - o Participer à l'élaboration du projet pédagogique de l'accueil de loisirs 11/17 ans ;
  - o Participer au projet de labellisation du Point Information Jeunesse ;
  - o Concevoir un programme d'activités pour les jeunes sur les temps extrascolaires (y compris des mini-séjours), et sur les temps périscolaires (implantés sur la Cité Scolaire de Bourg-Saint-Maurice) ;
  - o Dans le cadre du Point Information Jeunesse, aider à la mise en œuvre d'actions thématiques en direction des jeunes (métiers, formations, débat, forum, rencontre, culture, justice, santé...) sur l'ensemble de la Communauté de Communes, et au sein de la Cité Scolaire ;
  - o Proposer et accompagner les jeunes à des activités culturelles, sportives, préventives, d'informations
    - Accompagner les projets individuels ou collectifs des jeunes ;
    - Accueillir et renseigne le public ;
    - Participer à l'élaboration et l'animation des séjours adolescents.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du Code Général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **CREE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un emploi d'animateur au Local des Jeunes dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

**Yannick AMET**

**Président**

